

Charte du Jury - Concours de l'Innovation, Salon Bois Energie 2013

Introduction

Cette Charte a pour but de définir les obligations des membres du Jury qui auront à siéger pour le Concours de l'Innovation (ci-après le « Concours ») du Salon Bois Energie 2013 (ci-après le « Salon ») organisé par BioEnergie Evénements et Services (ci-après « BEES ») dans le cadre d'un processus transparent et structuré, ainsi que l'engagement desdits membres du Jury à respecter une confidentialité totale en tant que membres du Jury.

Processus de sélection

Le Jury comprendra 4 à 8 membres, à l'invitation de BEES. BEES sélectionnera les membres du Jury en fonction de leur connaissance des enjeux du secteur, ainsi qu'en fonction de leur réputation d'impartialité.

Président du Jury

BEES proposera à un des membres du Jury d'en être le Président.

Le rôle du Président sera de :

- fournir des commentaires à BEES pendant l'élaboration de la Grille d'Analyse,
- présider toutes les délibérations du Jury,
- s'engager à fournir à BEES, avant la fermeture du Salon, le jeudi 21 mars, un court rapport sur chaque produit ou service qui aura reçu un prix, rapport comprenant la nature de l'innovation ainsi qu'un résumé de l'appréciation du Jury. Ce rapport court sera publié sur le site internet et distribué à l'entrée du Salon dès le lendemain.
- s'engager à fournir à BEES, avant la fin du Salon, le Dimanche 24 Mars, un rapport long décrivant plus en détail les lauréats du concours (voir site internet pour des exemples de ces rapports)

Grille d'Analyse

BEES fournira une Grille d'Analyse dont il assurera la gestion technique.

Les Concourants

Tout exposant du Salon ou toute structure représentée par un exposant peut déposer un dossier, ou des dossiers, pour Le Concours. La liste complète des concourants ne sera en aucun cas et à aucun moment (avant, pendant ou après le Concours) publiée par BEES ou par le Jury.

Dossier et processus d'évaluation des candidats

Dossiers

BEES enverra les dossiers de participation qu'elle reçoit dans le délai spécifié, par email, aux membres du jury, le vendredi 01 mars.

1^{er} tour du vote

Les membres du jury auront jusqu'au 14 mars pour lire les dossiers et donner leurs appréciations, à l'occasion du premier tour du vote, grâce à la Grille d'Analyse fournie par BEES.

Pré-sélection des candidats 2013

L'ensemble des résultats du premier tour sera communiqué au Jury le 15 mars. Une réunion en ligne des membres du Jury se tiendra ce même jour, à une heure déterminée. Pendant cette réunion, les membres du Jury auront la possibilité de partager leurs premières impressions et opinions sur les différents dossiers qui leur auront été soumis. La réunion en ligne sera organisée par BEES par appel conférence. Une majorité des membres devra être présente afin de valider la réunion. En conclusion, le Jury devra décider 1) quels dossiers sont retenus et 2) quels sont les points spécifiques à vérifier

pour chaque candidat au moment de la visite des stands des candidats par le Jury, le jeudi 21 mars après-midi.

Dans l'éventualité où le nombre de dossier soumis sera jugé trop important, le Jury pourra être partagé en deux catégories selon les affinités et domaines d'expertise de chacun de ses membres (un membre pouvant faire partie des deux groupes) :

- Approvisionnement et combustibles + Industries et Collectivités
- Chauffage domestique centrale et d'appoint

Ces deux groupes se réuniraient alors au cours de deux réunions de présélection en ligne consécutives. A la suite de la visite des stands, l'intégralité du Jury sera toutefois invitée à fournir un avis final pour **tous** les concourants présélectionnés.

BEES indiquera à tous les exposants qui auront soumis un dossier s'ils ont été retenus ou non, comme candidats, dans la sélection finale.

Visite des stands

Le jeudi 21 mars, le Jury visitera les stands des candidats retenus. Chaque candidat aura alors l'occasion de présenter et de commenter son innovation et de répondre aux questions spécifiques que le Jury voudra bien lui poser. Le Jury sera éventuellement accompagné par un caméraman qui filmera la visite et l'entretien afin que BEES puisse les diffuser plus tard.

Conclusions finales, 2^{ème} tour du vote et classements finaux

Une fois les visites terminées, les membres du Jury se réuniront de nouveau afin de discuter et d'élaborer leurs conclusions et d'allouer les prix sur décision majoritaire (en cas d'égalité des votes, le vote du Président aura une double valeur).

Attribution des Prix

Le Jury peut décerner, dans chaque catégorie, jusqu'à un « Grand Prix de l'Innovation » et deux « Félicitations du Jury ». Le Jury est cependant libre de décider, à la majorité, de ne pas récompenser un candidat. En théorie, il est possible que le Jury décide de ne décerner aucun Prix, à aucun candidat, dans une catégorie.

Dans des circonstances exceptionnelles, après avoir consulté BEES et obtenu son accord, le Jury pourra décerner des Prix supplémentaires.

Remise des Prix

Les Prix seront remis conjointement par le Président du Jury et un représentant de BEES, pendant le salon, le jeudi 21 mars à partir de 18h30 lors d'un Cocktail auquel tous les exposants seront conviés.

Contestation par les exposants

Les exposants disposent d'une période de 7 jours à compter de la date d'attribution des Prix pour contester les résultats. Chaque contestation doit être effectuée par écrit. A la réception de la contestation, BEES consultera le Président et les autres membres du Jury. BEES se prononcera sur la contestation soulevée en fonction des éléments présentés, de l'opinion du Jury et de toute autre information que BEES pourrait avoir collectée en menant ses propres investigations. La décision de BEES sera la décision finale, ne pourra souffrir aucune contestation et sera exécutoire.

Confidentialité et non-divulgation

Je m'engage à :

- maintenir une stricte confidentialité pour toutes les informations fournies à moi par BEES ou un candidat exposant, dans le cadre du Concours et à ne pas parler, transmettre ou divulguer des données à un quelconque tiers et à tout moment, que ce soit de manière directe ou indirecte.
- ne divulguer ou dévoiler aucun détail des discussions et délibérations entre les membres du Jury, à un quelconque tiers.

- contacter immédiatement et à en informer BEES au cas où un tiers chercherait à me contacter ou à entamer une discussion avec moi à propos de n'importe quel point particulier relatif au Concours ou en relation avec n'importe lequel des dossiers soumis.
- effacer toutes les informations et données transmises à moi par BEES et relatives à tous les dossiers soumis, de tous les supports de stockage (par exemple les sauvegardes de données) ayant servi à conserver ces informations, et ce à l'issue immédiate du Salon.